

Québec, le 8 décembre 2021

Le titre de mon projet de recherche est : « *Analyse des interventions probantes pouvant favoriser la réhabilitation et la réinsertion sociale des personnes âgées contrevenantes.* »

Sans qu'il n'y ait de consensus absolu, on considère généralement que les personnes détenues font face à un vieillissement accéléré et sont donc considérées âgées à partir de 50 ans dans plusieurs pays. D'ailleurs, la plupart des détenus âgés de 50 ans et plus ont une moins bonne santé que des individus dans la population générale âgés de 60 à 65 ans, ce qui explique pourquoi ils entrent dans la catégorie des personnes âgées de façon plus précoce. La clientèle âgée est particulièrement vulnérable à cause des effets du vieillissement biologique. Cependant, en plus des effets de l'avancement en âge, les nombreux facteurs de risques auxquels ont été exposés les individus judiciairisés tels que la consommation et les faibles conditions sociosanitaires, les fragilisent plus que les détenus plus jeunes. Cependant, peu d'interventions sont offertes dans le milieu carcéral pour faciliter leur réhabilitation, leur désistement du crime et ainsi contribuer à leur (ré)insertion communautaire. Les efforts sont en partie concentrés sur la réinsertion des jeunes contrevenants.

Le principal angle d'analyse de mon projet prend ses assises du modèle de (ré)intégration sociocommunautaire, qui vient répondre à un enjeu majeur, soit l'inclusion au sein de la collectivité, auquel peuvent être confrontés les personnes contrevenantes, mais aussi d'autres personnes pouvant vivre de l'exclusion tels que les aînés. Les personnes qui vivent de l'exclusion voient leurs opportunités sociales être restreintes et sont plus susceptibles d'adopter des comportements hors normes et par le fait même, de récidiver. Toutefois, pour plusieurs détenus âgés, la réintégration est synonyme d'anxiété, de peur, de sentiment d'infériorité, de découragement, de stigmatisation et de reconstruction identitaire. En effet, plusieurs d'entre eux n'ont pas été bien préparés à leur libération et ils souffrent fréquemment du phénomène d'institutionnalisation. Ainsi, une fois que les détenus âgés ont complété leur sentence, souvent très longue, et qu'ils se retrouvent dans la communauté, ils sont susceptibles d'être confrontés à divers obstacles pouvant affecter leur stabilité. L'instabilité du logement, le faible taux d'employabilité, la solitude, la présence de plusieurs maladies chroniques et de problème de santé physique ou cognitif pourront freiner leur processus de réintégration. Mes travaux pourront contribuer à améliorer les services offerts aux personnes âgées contrevenantes en prison et à leur sortie de prison, en plus de pouvoir répondre à des enjeux et problématiques de la criminologie.

Calendrier des réalisations et échéanciers :

<b>Tâches à réaliser</b>	<b>Échéancier</b>
Rédaction du chapitre 6 : discussion (environ 6 pages)	1 <sup>er</sup> février 2022
Rédaction de la conclusion (environ 2 pages)	1 <sup>er</sup> mars 2022
Correction et mise en page	1 <sup>er</sup> avril 2022
Dépôt initial	15 avril 2022
Dépôt final	15 mai 2022